



TITRE PROFESSIONNEL MEDIATEUR SOCIAL ACCES AUX DROITS ET SERVICES

Niveau 7* - 875 heures

* nouvelle classification anciennement niveau I

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 16/05/2027

Présentation

Le Médiateur (trice) Social(e) Accès aux Droits et Services (MSADS) : une profession au service du lien social. Le Titre professionnel de médiateur (trice) social accès aux droits et services est défini par l'arrêté du 7 février 2022.

Sa mission est d'accueillir ou d'aller à la rencontre des personnes en recherche d'information ou d'écoute en difficulté ou en situation de rupture sociale. Il peut également être mandaté par une structure autre que son employeur. En position de tiers impartial, il contribue à faciliter les échanges ou à rétablir le dialogue entre les personnes, ou entre les institutions (administration, services dématérialisés...).

Le médiateur social accès aux droits et services respecte les règles déontologiques de la médiation et les limites de sa fonction, dans le cadre défini par son employeur. Il prend en compte les nouveaux modes de communication et notamment des réseaux sociaux. Accueillant des personnes en situation de handicap au même titre que tout public, il s'assure de l'accessibilité des lieux et des moyens de communication.

Le médiateur social accès aux droits et services travaille dans les locaux de son employeur ou en dehors, seul ou en équipe. Il accueille les publics dans un lieu dédié à la médiation ou se déplace, y compris au domicile des personnes. Il peut se déplacer pour rencontrer des partenaires, pour participer aux activités supports, pour accompagner les personnes dans leurs démarches auprès de structures, ou pour des rendez-vous avec des professionnels spécialisés.

Publics

Les professionnels de l'accompagnement social de proximité non diplômés, œuvrant déjà sur le terrain et souhaitant se qualifier. Toute personne souhaitant s'investir dans le développement d'actions de prévention, de veille sociale, d'information, y compris les personnes en reconversion professionnelle.

Compétences visées

1/ Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire.

Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité
Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants.

Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité.

2/ Assurer un service de médiation sociale.

Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale.

Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation.

Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale.

Rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale.

Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches auprès d'une structure.

Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés.

Rendre compte de son activité.

Analyser sa pratique de médiateur social accès aux droits et services.

3/ Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale.

Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale.

Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale.

Compétences transversales :

Respecter les principes fondamentaux de la médiation sociale.

Faire preuve d'innovation et de créativité.

Actualiser ses compétences.

CURSUS

Rentrée : septembre 2024

Durée : 9 à 12 mois

Cours : 455h

Rythme : en alternance

TARIFS

6216€

Frais de dossier : 100€

CONTACT

Responsable formation

Sophie ANNARUMMA

Informations

Salima GEOLARD

sgeolard@collcoop.org

04 42 10 02 46



Inscription

Téléchargez le dossier sur notre site
ou retirez le au Collège Coopératif
Date limite de dépôt : en continu

Conditions d'accès

Niveau CAP-BEP La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, aux salariés et dans le cadre d'un contrat professionnel par l'apprentissage.

Partenaires



Contenu

Les objectifs pédagogiques des contenus de formation se répartissent en trois domaines de formation (DF) correspondant aux CCP, et sont organisés comme suit :

DF 1 : Connaissance des publics et des territoires d'intervention

Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité

Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans les réseaux existants.

Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité.

DF 2 : Communication et techniques de médiation sociale

Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale.

Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation

Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés

Rétablir la relation entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale.

Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale.

Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches.

Rendre compte de son activité

Analyser sa pratique de médiateur(trice) sociale accès aux droits et services.

DF 3 : Les activités support à la médiation sociale

Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale.

Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale.

Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale.

Recrutement

En continu :

De janvier à décembre

Entretien de sélection : sur convocation après réception du dossier de candidature

Date limite de dépôt de dossier :

En continu

Plus d'infos



Certification

La formation est sanctionnée par Titre professionnel de Médiateur (trice) Social(e) Accès au Droits et services. Le Titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP). Les candidats doivent satisfaire aux épreuves de la certification finales ainsi qu'à la remise de leur dossier professionnel